



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 30 mars 2012 à 18 h 30 en Mairie**

**0. Approbation du compte rendu  
de la séance du 13.02.2012.  
Désignation du secrétaire de séance : Mme Marie-Claire LUCCHINI**

**1. Budget principal :**  
**- Compte de gestion /compte administratif/  
affectation du résultat 2011**  
**- Budget primitif 2012**  
**- Vote des taux des impôts locaux**

***Rapporteur : Monsieur OLIVE***

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2011 pour le budget principal.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité moins une abstention, de maintenir le taux des impôts locaux 2011 pour l'année 2012.

Le conseil municipal a adopté le budget primitif 2012 à l'unanimité.

**2. Budget annexe – Régie funéraire :**  
**- Compte de gestion /compte administratif/  
affectation du résultat 2011**  
**- Budget primitif 2012**

***Rapporteur : Monsieur OLIVE***

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2011 pour le budget annexe régie funéraire

Le conseil municipal a adopté le budget primitif 2012 à l'unanimité.

**3. Budget annexe – Camping :**  
**- Compte de gestion /compte administratif/  
affectation du résultat 2011**  
**- Budget primitif 2012**

***Rapporteur : Monsieur OLIVE***

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2011 pour le budget annexe camping municipal

Le conseil municipal a adopté le budget primitif 2012 à l'unanimité.

**4. Indemnité représentative de logement pour les instituteurs**

***Rapporteur : Monsieur Pierre AUBOIS***

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le montant de l'IRL pour l'année 2011, à verser en 2012

**5. Acquisition de terrains**

***Rapporteur : Monsieur le Maire***

**Quartier la Ferrage**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'acquérir les parcelles cadastrées section C n° 13 -14 – 18 et 20, d'une superficie totale de 16 310, de solliciter l'aide de la Région pour l'achat de ces immeubles et de saisir Maître TADDEI, notaire du propriétaire, pour l'établissement de l'acte de cession.

**Chemin de Verdache**

Dans le cadre de la régularisation de l'emprise publique du chemin de Verdache, le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à acquérir à titre gratuit la parcelle cadastrée section F n° 1757 d'une contenance de 28 m<sup>2</sup> correspondant à l'emprise de la voie.

**Rue du Forgeron**

Dans le cadre de la régularisation de l'emprise des rues du Forgeron et des Aires, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'acquérir, à titre gratuit, une partie de la parcelle cadastrée section H n° 818 d'une superficie de 430 m<sup>2</sup>, et autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition qui sera dressé par l'office notarial de Maîtres VALAT & FUENTES.

**Quartier le Paroir**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'acquérir les parcelles cadastrées section A n° 656 (340 m<sup>2</sup>) et 655 (10 m<sup>2</sup>) sis boulevard de Verdun, de solliciter l'aide de la Région et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte authentique qui sera établi par l'office notarial de Maîtres VALAT & FUENTES.

## **6. Demandes de subventions pour les projets d'investissement**

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à demander l'aide financière des partenaires privés et public pour la réalisation des investissements prévus au budget communal.

## **7. Aménagement quartier du Parc : promesse de vente E.P.F/ Commune / C.I.F.P.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire :

- ✓ à acquérir de l'Etablissement Public Foncier PACA les terrains nécessaires à la réalisation de l'opération,
- ✓ à signer la promesse de vente,
- ✓ à conclure avec la Compagnie Immobilière Foncière de Provence (annexe 7.3),
- ✓ à déposer le permis de lotir et tout document s'y rapportant,
- ✓ à engager, poursuivre et conclure toutes procédures utiles à la mise en œuvre de l'opération.

## **8. Questions diverses**

La séance est levée à 20 h 50.